



Séance du 26 juin 2024

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Bruno ROTT.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé, donne pouvoir à Cornélia ROTT), Richard HAESSIG (absent excusé, donne pouvoir à Chantal HUMMEL, Marlyse STAUB (absente excusée, donne pouvoir à Bruno ROTT), Mélanie MULLER (absente excusée, donne pouvoir à David GIROLT, Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

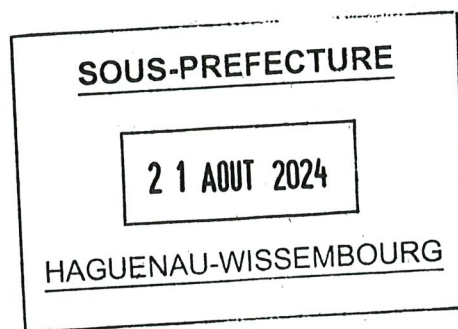
OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat

Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour renouveler un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 29 mars 2024, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 29 mars 2024, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
David GIROLT



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

